



Salon Patrimoine et Chemins

PAS A PAS N°10

Association loi de 1901 enregistrée à la S.P. d'Aix-en-Provence n° W 13100 7940

Maison de la Vie Associative 55, rue André Marie Ampère

13300 Salon de Provence

salon.patrimoine.chemins@gmail.com

[Site : www.salonpatrimoineetchemins.fr](http://www.salonpatrimoineetchemins.fr)

[Facebook : www.facebook.com/SalonPatrimoine/](https://www.facebook.com/SalonPatrimoine/)

Bulletin gratuit n° 10 – septembre 2017

Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel comme facteur d'amélioration du cadre de vie

LE MOT DU PRÉSIDENT

Depuis le début de cette année patrimoniale la municipalité multiplie les efforts pour valoriser notre patrimoine et améliorer notre cadre de vie : restauration des fontaines et des statues, ravalement des façades de l'école des Capucins, aménagement et décoration des ronds-points en entrée de ville avec notamment, en direction de Bel-Air, la mise en place du fronton des anciens abattoirs de la ville orné de son bélier. Remercions au passage notre ami Alain Besqueut, président de CIQ très attaché comme nous à la restauration de cette sculpture.



Grace à vous tous et à vos cotisations (chacun d'entre vous a donné 2 euros), notre association a

participé au financement de la restauration des vitraux de l'ancienne chapelle des Pénitents bleus, actuellement Eglise Protestante Unie du pays salonnais, située au portail Coucou. Peut-être avez vous remarqué quelques échafaudages ces derniers mois. Vous pourrez dès septembre visualiser la qualité du travail effectué. Merci à Marc Brocard et son équipe pour la mise en place complexe de ce dossier, son suivi et sa réalisation.

Rien ne se voit pour le moment du côté du chemin des Lices mais le dossier suit son cours ; lentement, il est vrai mais il en est toujours ainsi autour d'un bâtiment classé. Les travaux préparatoires progressent. Des sondages géotechniques ont été réalisés récemment et nous sommes en attente d'une date de début d'intervention pour les fouilles préventives. Soyons patients, restons optimistes.

Sans doute avez vous découvert la nouvelle fresque à l'entrée du château de l'Emperi. Nous avons été invités à en dévoiler la plaque lors de son inauguration quelques jours avant les fêtes renaissance. Nous sommes heureux et un peu fiers de pouvoir vous préciser que les deux personnages choisis ont été ceux proposés par notre association : Suzanne de Vacquerolles et Rostang de Cabre, archevêque qui donna ses

statuts à notre cité en 1293. Remerciements au service des archives de la ville pour son aide précieuse.

Depuis quelques mois, nous tentons de protéger, en vue d'une possible restauration, l'un des derniers puits couverts de notre ville, boulevard de la reine Jeanne. Espérons qu'avec la volonté du propriétaire et l'aide de la Fondation du Patrimoine nous parviendrons à conserver ce petit édifice.

Échec par contre pour la sauvegarde du cadran solaire du cours Victor Hugo à l'angle de la rue de Verdun. Nous l'avons découvert suite au décolllement du crépi. La façade est en cours de travaux et un nouvel enduit le cache à nouveau pour quelques décennies.

Sans vouloir dévoiler tous nos projets, nous pouvons toutefois vous annoncer la commémoration le 14 octobre prochain, avec le soutien et l'aide de la municipalité, de la première sortie nationale, à partir de notre hôpital de Salon de Provence, du premier véhicule médicalisé de secours des blessés de la route. C'était en 1957 à l'initiative du Professeur Paul Bourret chirurgien du centre hospitalier et neuro anatomiste reconnu avec lequel certains d'entre nous ont travaillé dans les années 1970 - 1980. Quant au bâtiment



1903 de cet hôpital, nous instruisons un dossier afin de le préserver en lui donnant une nouvelle affectation. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les mois à venir.

Nos activités habituelles vont reprendre prochainement et débiteront comme chaque année avec le forum des associations le samedi 9 septembre et les journées du Patrimoine les 16 et 17. Si la mise en place des panneaux explicatifs est terminée vous pourrez, avec Christiane, découvrir au Talagard un 1er sentier d'interprétation.

Dans l'attente de vous retrouver nombreux et intéressés par les différents sujets que nous vous proposons je vous souhaite une excellente rentrée.

Y.D

Rappel : Nous ouvrons les adhésions 2018 à partir du mois de septembre pour les nouveaux adhérents; vous pouvez également renouveler votre adhésion à cette date si vous le souhaitez. Nous avons besoin de vous tous et comptons sur votre soutien. Merci à vous.

ADAM DE CRAPONNE : UN MONUMENT OUBLIÉ - Myriam Mayol

Il s'agit d'une très grande stèle en pierre qui, sur l'ordre de Monsieur le Comte de Villeneuve (préfet des Bouches du Rhône), avait été posée en 1818 sur l'emplacement de la première prise d'eau sur la Durance. Elle se situait au rocher de Pie-Bérard à La Roque d'Anthéron. Cette pierre est surmontée d'un chapiteau, d'une taille assez imposante. Elle était visible de loin, érigée sans aucun doute, pour garder la mémoire d'Adam de Craponne.



Longtemps oubliée, livrée aux aléas de la nature, elle a été enlevée de son socle au moment de la construction du canal E.D.F. en 1960.

Après plus de 40 années d'oubli, elle a été transportée en 2002 dans la cour d'entrée du lycée Adam de Craponne à Salon.

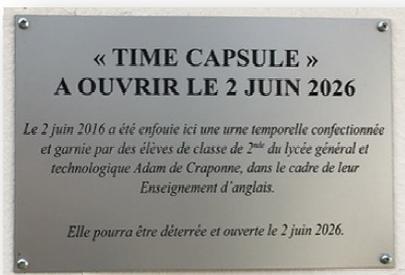
Une inscription gravée sur cette stèle montre l'intérêt que le XIX^{ème} siècle portait à notre ingénieur.

"Ce canal ouvert en l'année 1554 par les soins et aux frais d'Adam de Craponne, les eaux de la Durance, jusqu'alors l'effroi des cultivateurs, portèrent la vie et la fertilité dans les champs pierreux de la Crau."



Interprète de la reconnaissance des habitants, Christophe de Villeneuve-Bargemont, préfet des Bouches du Rhône, a consacré ce monument à la mémoire du bienfaiteur de ce département, en l'année 1818 avec l'autorisation de N. Laine, ministre de l'intérieur."

Au même endroit, au pied des escaliers du lycée, se trouve enfouie depuis le 20 juin 2016 une «Time Capsule» : il s'agit d'une urne temporelle confectionnée par des élèves du lycée et qui devra être déterrée et ouverte le 2 juin 2026.



SOURCES : - J.B. BERTIN et V. AUDIER « Adam de Craponne et son canal »
- Marylène SOMA- BONFILLON « Le canal de Craponne, un exemple de Maîtrise de l'eau en Provence occidentale 1554-1954 »

DÉPOUILLEMENT ENQUÊTE PAS À PAS - Marc Brocard

Lors de l'Assemblée Générale, un questionnaire sur le «Pas à Pas» vous a été proposé. Sur les 32 réponses plus ou moins complètes, 90 % connaissent le nom de votre bulletin favori, dont la parution semestrielle est connue par 77 %. 28 de ceux qui ont répondu, lisent le texte que certains aimeraient voir sous format papier. Il n'y a qu'une personne qui ne voit pas la nécessité de ce bulletin.

Les centres d'intérêt évoqués par nos lecteurs concernent :

- En préférence, ce qui touche à la vie de tous les jours (habitat, rues, commodités).
- Ensuite l'histoire locale (Révolution, poilus).

On note un intérêt mitigé pour les articles traitant de produits locaux (safran, figues, artichaut - le topinambour a dû laisser des traces depuis la seconde guerre mondiale !). Pour le safran, des félicitations pour la recette.

Les sujets généraux, comme l'histoire du temps, sont très partagés.

Les sujets que vous aimeriez voir traités sont :

- Les noms de rue à Salon et leur histoire.

- Le lavoir qui se trouvait dans la cour de l'école du boulevard David détruit vers 1965.
- L'histoire du château de l'Empéri.
- Les personnages célèbres de Salon.
- La Restauration pierre sèche.
- L'histoire industrielle de Salon.
- Salon de Novembre 1942 à Août 1944.
- La gare PLM/SNCF.
- L'école de l'air sous l'occupation et la base d'aviation d'Eyguières en 1942/1944.
- Le commerce salonais des années 1945 à 1962.
- Le musée de Salon et de la Crau.

Mais il y a peu de volontaires pour les développer ! Passez du stade de lecteurs à celui d'auteurs !!!

Un intéressant commentaire suggère de nouvelles publications (à l'instar de celle de Ch. Delaval sur la Pierre sèche).

UNE BRÈVE HISTOIRE DE LA MESURE DU TEMPS - Louis Biet

Dans nos numéros précédents, Louis Biet nous invitait à découvrir les calendriers. Mais il n'y a pas que l'année pour déterminer des périodes de temps! Il faut compter avec multiples et sous multiples!

L'ère, période de temps vague et subjective, débute lors d'un événement historique marquant ou fondateur, choisi par convention comme année 1.

L'ère de Rome commence lors de sa fondation le 21 avril -753, les années étant décomptées "ab urbe condita" (à partir de la fondation de la Ville).

L'ère chrétienne démarre l'année supposée de la naissance de Jésus-Christ qui fut déterminée par Dionysius Exiguus (Denys le Petit) en 532.

L'ère judaïque du calendrier Hébreu commence le 7 octobre 3761 av. J.C., et serait la date de création du monde. D'autres exégètes fixent cette date, anno mundi en -5509, parfois utilisée dans les calendriers des Eglises Orthodoxes.

Le Chronikon d'Eusèbe de Césarée choisit 5.199 av. J.C.

L'ère utilisée par les grecs commence en 776 av J.C., année des premiers Jeux Olympiques.

L'éveil du bouddha Siddhārtha Gautama, le dernier Bouddha historique, (-543), est la base du début du calendrier bouddhiste.

A Rome le **siècle** avait une durée variant de vingt cinq à cent seize ans et le lustre était l'espace de temps séparant deux recensements (cinq ans).

Le mois

Le nom de janvier, premier mois dans le calendrier grégorien et julien, vient du latin januarius en l'honneur du dieu romain des commencements et des fins, des portes : Janus. À l'époque antique, il fut le onzième mois du calendrier romain. D'après les psychologues, c'est le mois le plus déprimant de l'année!

Février vient du latin februiarius en l'honneur de Februa, dieu de la mort et de la purification. A l'époque antique, il fut le dernier mois de l'année dans le calendrier romain, qui débutait en mars. C'est le seul à compter moins de 30 jours: la

faute à César et son calendrier julien ! Pour lui rendre hommage ainsi qu'à l'empereur Auguste, un jour supplémentaire fut ajouté de façon permanente aux mois de juillet et août et retiré à février, portant le mois à 28 jours au lieu de

30. C'est le seul mois de l'année à avoir un nombre de jours variable selon les années : 28 jours pour les années non bissextiles et 29 jours les années bissextiles.

La semaine

Les Égyptiens, les Chinois et les Grecs groupaient les jours en dizaines, les Javanais par cinq jours. Dans l'usage francophone actuel, la décade désigne une période de dix jours, alors que le mot anglais decade correspond à dix ans (en Français la décennie). La première mention d'une semaine de sept jours apparaît chez les Hébreux qui pourraient l'avoir empruntée aux Chaldéens. Cette durée est à peu près celle d'une phase

de la Lune. L'adoption du shabbat (samedi) comme jour de repos est due à un commandement biblique. Une année sabbatique revient tous les 7 ans et une année jubilaire tous les 50 ans.

En Mésopotamie le nombre 6 étant considéré comme faste et le nombre sept comme néfaste, était donc recommandé de ne rien entreprendre les 7, 14, 21 et 28 du mois; ce jour néfaste, appelé sabbatu, fut adopté par les Hébreux.

En Occident le découpage en semaines date du 3^{ème} siècle de notre ère. L'empereur romain Constantin 1^{er} décréta en 321 le dimanche jour de repos.

Dans le calendrier grégorien, puisque un mois moyen comporte environ 4,34812 semaines, la semaine et la quinzaine ne sont pas une subdivision du mois sauf les mois de février d'une année non bissextile qui comporte exactement quatre semaines ou deux quinzaines.

Le jour

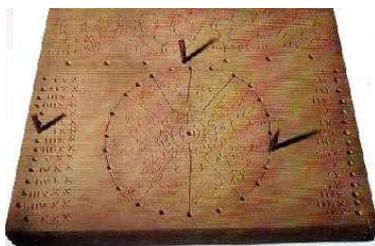
Les Chaldéens divisaient le jour en soixante parties comme dans les calendriers védiques de l'Inde ; les Egyptiens en 24 parties, 12 pour la nuit et 12 pour le jour. Par la suite fut définie l'heure en découpant en douze parties ces deux périodes de durée variable selon les saisons.

Heure, Minute et seconde

L'invention de la minute et de la seconde serait d'origine babylonienne, mais ils étaient probablement incapables de se situer dans le temps avec une précision supérieure à quelques dizaines de minutes.

L'unité contemporaine de mesure du temps est la seconde définie depuis 1967 par un multiple (9192631770!) de la période de l'onde émise par un atome de césium 133 lorsqu'un de ses électrons change de niveau d'énergie.

Le temps de tous les jours repose sur le temps universel basé sur la rotation de la Terre à moins d'une seconde près. Cette définition du temps ne repose donc plus entièrement sur les cycles astronomiques. Suite au ralentissement de la terre par effet de marée, le jour actuel est un peu plus long que celui de 1820 qui a servi à la définition précédente de la seconde. Pour rester synchronisé avec la rotation de la terre irrégulière et encore mal expliquée, on ajoute une seconde à un jour de l'année. Cet ajustement est annoncé plusieurs mois à l'avance par International Earth Rotation and Reference Systems Service (IERS, traduit en français par Service international de la rotation terrestre et des systèmes de référence) pour le jour prédéfini de fin de mois.



CANAL DU CONGRES DES ALPINES - Jean François Steinbach

En 1772 l'archevêque de Boisgelin, Président-né du parlement de Provence, décide la création d'un canal, dérivé de la Durance, qui doit contourner le massif des Alpilles (Alpines au XVIIIème siècle) par le nord pour arriver sur ses terres à Tarascon. Les travaux commencent à partir de Mallemort, mais rapidement un obstacle se dresse pour l'Ingénieur Fabre (réellement père du projet), un tunnel doit être creusé sous le mont Sauvy (tunnel de la mine). L'ingénieur va se heurter à de nombreuses difficultés et le manque d'argent se fait sentir.

Parallèlement, certains propriétaires ou communes n'ayant pas ou peu de l'eau de Craonne dans la région agricole de la Crau, sollicitent l'archevêque, pour obtenir de l'eau en 1783. L'état de Provence vend 10 moulans d'eau aux communautés de Grans, Miramas, Saint-Chamas, aux possédants d'Istres et d'Entressen et à la Dame de Fos, au prix de 10 000 francs or le moulan. Le moulan est une unité de mesure de débit d'eau permettant de moudre une certaine quantité de grains en fonction d'une hauteur de chute d'eau (sous Craonne, au XVIème siècle, il est calculé à 250 litres/seconde, sous de Boisgelin, il est calculé à 265,66 l/s).



Vue du Canal des Alpilles (dit "de Boisgelin") à Mallemort
Dessin à la plume (1790) et aquarelle de S. MEUNIER
(Bibliothèque Nationale - site Gallica)

Ainsi naît la branche méridionale du canal des Alpines, puisque celle qui passe au nord se nomme la branche septentrionale (le canal s'appelle encore aujourd'hui canal des alpines septentrional). De Mallemort à Lamanon, les deux canaux sont communs. A Lamanon, ils se séparent : un vers le nord et un vers le sud. Cette branche méridionale prend le nom à partir de ce partage de «canal du congrès des acquéreurs des eaux des Alpines», car entre Lamanon et le lieu-dit le Merle à Salon de Provence, il n'y a pas de desserte d'eau. C'est l'accord de 1783 qui fait référence et qui dit : «le canal sera commun aux acquéreurs des eaux jusqu'à la desserte du premier terroir traversé où il se partagera en cinq canaux distincts». Le premier terroir, c'est Grans et le partage va se faire à la limite de communes entre Salon et Grans : le Merle.

Un canal va desservir la commune de Grans, un autre va transporter les eaux de Miramas et Saint-Chamas, et un dernier va véhiculer les eaux pour Istres, Entressen et Fos (au bassin de l'Aumadelle vont se séparer le canal d'Istres, le canal de Fos et le canal d'Entressen).

Le canal du congrès des acquéreurs des Alpines ou canal de Boisgelin va être mis en eau en 1787. Il est pour 1/3 creusé et pour 2/3, ses berges sont surélevées. Peu profond, il est plus large. Il va être construit sur la carraire de transhumance qui sépare les communes d'Eyguières et de Salon et qui va traverser Lamanon (aujourd'hui appelée carraire du Congrès à Eyguières).

Au fil des siècles d'autres concessions vont être accordées et notamment en amont du bassin du Merle. Le canal aura sa forme actuelle à la fin du XIXème siècle avec la création du canal de Martigues en 1881. À cette époque, Martigues obtint des droits pour l'irrigation mais aussi pour l'eau potable.

En 1970, un des derniers aménagements -dû à la création du canal agro-industriel de la Durance (EDF)- va voir naître un nouveau canal commun qui va s'appeler union du canal commun de Boisgelin-Craonne entre Amnon et Eyguières. Il va alimenter le canal du congrès à partir du lieu-dit «les Crottes» à Eyguières. Ainsi le canal du Congrès des Alpines va trouver sa forme actuelle entre Eyguières et le bassin du Merle. Son débit maximal est de 9 100 l/s, ce qui permet d'irriguer un peu plus de 7 000 hectares de prairies AOC de foin de Crau.

Une Association Syndicale de propriétaires gère, depuis 2010, les ouvrages qui en sont dérivés.



Gravure représentant Monsieur de BOISGELIN, Archevêque d'Aix
(Musée de la Ville de Paris - site Gallica)

A PROPOS DE L'ORGUE DE L'ÉGLISE ST MICHEL - Serge Jouffret

En 2010 à la demande et autour du Père Michel Desplanches, un petit groupe d'hommes et de femmes de bonne volonté s'est constitué pour faire revivre l'Association des Amis de l'Orgue Historique de l'Église St Michel de Salon de Provence. Cet orgue, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, a été construit au début du 19^{ème} siècle mais les archives ne sont pas très loquaces. Il semble que la tribune ait été construite en 1818, ensuite l'orgue aurait été construit par l'organiste Franc et une reconstruction aurait été réalisée par le facteur Barker en 1865 à l'occasion du montage de l'orgue de St Laurent.

Enfin, en 1972, des travaux de restauration ont été entrepris par M. Bondil avec l'aide de M. Jean Loup Chrétien (le futur spationaute) puis en 1980 par le facteur Unfer.



Ces quelques remarques sont extraites d'un rapport détaillé et chiffré demandé en 2009 par l'équipe municipale à M. Thierry Sèmenoux, expert organier dépendant du Ministère de la Culture et de la communication, concernant la restauration de l'orgue.

C'est en mars 2013 qu'une étape importante est franchie avec la signature d'une convention tripartite Mairie-Fondation du Patrimoine-Association des Amis de l'Orgue. Elle a permis, alors, de lancer officiellement la campagne de collecte des fonds auprès des particuliers et des entreprises, avec une déduction fiscale aux 2/3. Cette collecte venant, bien entendu, abonder le budget nécessaire à la réalisation de ce projet.

Depuis, de nombreux soutiens se sont manifestés tant au niveau des personnes que des milieux associatifs. Le père Brice de Roux qui nous manifeste également tout son soutien voit, avec la réalisation de ce projet, la possibilité de monter un projet pédagogique autour la création d'une classe d'orgue avec des élèves des collèges salonnais.

Depuis la campagne de collecte se poursuit, plus mollement que nous le souhaiterions, certes, mais notre volonté de voir ce projet aboutir reste intacte. Des difficultés administratives et budgétaires rencontrées par l'équipe municipale ont fait que la décision d'entreprendre la restauration de l'orgue a été reportée. Monsieur le Maire et ses adjoints nous ont toujours manifesté leur intérêt pour ce projet, aussi nous ne doutons pas qu'il puisse être bientôt réalisé.

Pour que nous puissions être considérés comme un partenaire à part entière dans son financement, aidez-nous en participant à cette campagne de collecte.

Vous pouvez effectuer un don à la Fondation du Patrimoine via le site internet :

- paca.fondation-patrimoine.org rubrique "tous les projets"

- ou par l'intermédiaire d'un bulletin de souscription à votre disposition notamment dans les églises de Salon.

Merci à toutes et à tous pour votre soutien.



LE COING - Albert Bertero

Je suis partout mais de moins en moins présente, la plupart du temps aménagée par l'homme, mais également détruite par l'homme. Complètement intégrée à la chaîne alimentaire, je change de couleurs et de formes aux fils des saisons, délimitant des champs trop petits, je suis un abri pour toute une faune, je ne suis pas un mur végétal mais un espace de vie pour de nombreuses espèces. Formée de feuillus et de persistants ce qui me permet d'avoir une floraison variée, suivie par l'apparition de fruits, de champignons, de baies, d'asperges. Je dois être entretenue par une taille légère. Je protège du vent, du froid, du soleil, je limite l'érosion.

Je suis la **HAIE** :

J. H. FABRE* y trouvait de multiples insectes et coléoptères qu'il décrira dans «Souvenirs entomologiques». Sans moi, les chasseurs ne trouveraient pas de lapins, de perdreaux, de passereaux chantants : un nombre considérable d'animaux y cherche une protection ou un habitat.

Nous ne sommes pas là pour vérifier l'utilité ou assurer la protection des haies, bien que vous vous en doutiez, elles mériteraient un peu plus d'attention. Pour nous qui recherchons des plaisirs plus terre à terre n'est-ce pas elles qui nous fournissent la matière première afin de réaliser nos gelées et confitures ?

Parmi les nombreuses espèces : **Je choisis pour vous le Coing.**

Mais avant le coing, il y a le cognassier un arbuste venu du Caucase, connu dans la Rome antique implanté surtout dans le sud de la France où on pouvait le trouver il y a encore quelques années en abondance au milieu des haies, sur les bords des chemins et cours d'eau. Les fleurs à cinq pétales d'un blanc rosé apparaissent par milliers au début du printemps. Elles sont auto-fertiles : pas besoin



d'abeilles ou autres insectes pour survivre. Bien que riche en pollen, au grand dam des apiculteurs ce n'est pas un arbuste mellifère. Son fruit, «la pomme d'or» est un cousin de la poire et de la pomme.



Utilisé comme parfum, associé au miel il est comestible sucré ou salé.

Nous sommes d'accord : le coing est un des rares fruits à ne pouvoir être consommé cru. Intéressant sur le plan nutritionnel, source d'antioxydants, il régule le transit, très peu calorique il est relaxant et anti stress.

Voilà la fin de l'automne, faites le plein de coings. Il se conserve longtemps, embaume votre cuisine avec une odeur très caractéristique avant même d'être cuisiné. Alors, faites comme nos grand-mères, préparez compotes, gelées ou pâtes de fruits, mais attention suivre de près leurs petits secrets sans cela !!!

Il faut choisir un fruit ferme, charnu bien jaune il doit justifier son nom (pomme d'or) avec un fin duvet un parfum agréable, pas trop gros (il peut peser jusqu'à 800 gr).

Il n'est pas épargné par les parasites ni par la maladie qui provoquent des taches brunes ou noires sur les feuilles et sur les fruits. Encore une fois à l'état sauvage, il sera moins beau. S'il est cultivé, il sera magnifique mais avec une saveur peu marquée et pourra avoir subi des traitements indignes de sa valeur.

Recettes :

Petits Moelleux : Pourquoi ne pas remplacer poires ou pommes dans cette recette par des coings.

Dans un sirop fait de 50 g de sucre, 1 gousse de vanille, 1 étoile de badiane, je mettrai bien un clou de girofle, laissez infuser dans une casserole avec de l'eau. Epluchez les coings 2 ou 3, retirez les pépins et coupez en gros dés avant de les pocher dans le sirop sur feu doux (ils doivent rester tendres). Dans un cul-de-poule fouettez 2 œufs, 100 g de sucre pour les faire blanchir ou (80 g de sucre et 50 de miel). Ajoutez 80 g de beurre, 1 yaourt au lait de chèvre (pour plus de caractère), 50 g de farine, 100 g de poudre d'amande, une pincée de sel. Préchauffez un four à 160°, verser la préparation dans un moule préalablement chemisé (beurré et fariné). A surveiller 35 minutes au four, à la sortie de cette merveille blonde, saupoudrez de sucre glace ou de cassonade ou encore mieux d'amandes effilées grillées, à déguster tiède ou froid (avec ou sans une gelée de coing).

Les bonnes recettes d'Albert

Ingrédients : 3 coings

50 gr de sucre

1 gousse de vanille

1 étoile de badiane

1 clou de girofle

2 œufs

100 gr de sucre

80 gr de beurre

1 yaourt lait de chèvre

100 gr de poudre d'amande

1 pincée de sel



L'eau de Coing : A voir dans le livre de J.B. Reboul « La cuisinière Provençale » eau de coing (aigo de coudoun)

Râpez 5 ou 6 coings que vous aurez bien essuyés ; pressez bien la pulpe obtenue. Pour 1 litre de jus, ajoutez un demi-litre d'alcool et 500 g de sucre. Laissez fondre et filtrez un mois après.

Ne pas oublier que la pâte de coing est sur la liste des 13 desserts de la table calendale.

Le village de Cotignac dans le Var pourrait être la capitale du coing.

Il existe plusieurs variétés de cognassiers la plupart utilisées comme porte-greffe pour les poiriers français afin de les rendre plus résistants. Les portugais appellent ce fruit le « marmelo » d'où marmelade « confiture de coing »

* J.H Fabre (né 21 décembre 1823, mort le 11 octobre 1915). Homme de science, poète, philosophe et ami des plus grands.

Ami de Frédéric Mistral, il devient Majoral du félibrige, sa cigale d'or lui donne le titre de « Felibre di tavan » (Félibre des taons.)

Les japonais aiment J H Fabre pour sa simplicité.

Les russes et les américains sont admiratifs devant cet homme dont vous devriez redécouvrir la biographie et les publications avant de visiter «L'Harmas», musée avec jardin botanique à Sérignan du Comtat.

DEUX NOUVEAUX PERSONNAGES NOUS OUVERT LES PORTES DE L'HISTOIRE SALONAISE : ROSTANG DE CABRE ET SUZANNE DE VACQUEROLLES

Magali Vialaron-Allègre

C'est un nouveau voyage dans le temps que nous propose la peinture murale de la Place Farreyroux (à l'entrée du château de l'Empéri), inaugurée le jeudi 29 juin 2017. Une jeune aristocrate du XVI^e siècle pousse une porte et nous invite à la suivre, tandis qu'à l'étage une fenêtre s'ouvre sur un personnage improbable, archevêque ? juriste ? Peut-être les deux à la fois. Et qu'importe si l'on pressent que des siècles les séparent, ces deux acteurs de l'histoire de Salon sont là pour nous en dévoiler quelques facettes. Les archevêques d'Arles sont les premiers seigneurs de Salon, ceux qui ont construit le château de l'Empéri et en ont façonné l'image tout au long des siècles. Parmi eux, la municipalité a voulu honorer l'un des fondateurs de la bâtisse du XIII^e siècle telle que nous la voyons aujourd'hui, il s'agit de **Rostang de Cabre**, le mystérieux personnage à la fenêtre.

Louis Gimon¹ nous dit que l'archevêque Rostang de Cabre est natif de Grans, professeur de droit à Aix, chanoine d'Arles, archevêque de Salon (1286-1303), et qu'il aurait également contribué à la construction du château. C'est lui qui, le 8 mai 1293, dresse les nouveaux statuts municipaux de Salon, (*Statuto Municipalia Castri Salonis*) accordant davantage de droits à la population.

Selon Gimon : « Une cour de justice avait été instituée à Salon, avec juridiction sur cette ville et sur son district, qui comprenait Grans, Cornillon, Confoux, Saint-Chamas, Alleins, Aurons, Vernègues, Saint-Mitre, Château-Vieux, Vacquières, Saini-Martin, Palud-Majeur.

L'administration s'y composait, au XIII^e siècle, de quatre syndics et de douze conseillers, tous élus annuellement par l'universalité des habitants chefs de maisons. Au corps municipal, était attaché un officier nommé par les archevêques, qu'on appelait « vicarius », viguier à Salon, et « bajulus », baïle, dans les autres lieux du district. Ce fonctionnaire présidait à l'élection annuelle des syndics et des conseillers, les installait, autorisait les conseils et y assistait ; il faisait en outre la police de la ville, conjointement avec les syndics. Le syndicat et le conseil municipal étaient composés de nobles, de bourgeois, de médecins, de notaires, d'avocats ; on y admettait aussi les marchands, les revendeurs, les bouchers, les menuisiers et les autres artisans ; ces derniers, dans les actes qui les concernent, sont qualifiés de « *probi viri* », prud'hommes ».

Au fil des siècles, cette organisation municipale, qui donnait aux Salonais une part importante, devait attirer la défiance, voire l'animosité des archevêques d'Arles².

Après diverses transactions, c'est une bulle du pape Benoît XIII, qui, le 24 novembre 1404 accorde, à nouveau, aux Salonais, le droit de pouvoir élire, chaque année, deux syndics, un assesseur ou avocat, huit conseillers, un trésorier et un notaire (à savoir le greffier de la cour). L'archevêque, de son côté, doit nommer deux autres conseillers, pris parmi les habitants de Salon (la présence de l'un de ces conseillers, au moins, est indispensable pour que la décision prise par le conseil soit valable). Les syndics sont choisis parmi les notables, une large place est faite aux marchands. Ils ont la haute direction de la police rurale et urbaine et des services correspondants à la voirie, aux travaux publics, aux poids et mesures, la surveillance de la bladerie³, de la boucherie, des fours, des marchés et des maisons de prostitution.

Le conseil municipal se compose de dix membres : deux sont nommés par l'archevêque ; les autres sont choisis parmi l'assemblée des notables. Les ressources communales ordinaires sont constituées par les revenus des biens communaux. Mais ces revenus étant tout à fait insuffisants pour faire face aux charges qui pèsent sur la ville, nécessité était de recourir à des ressources extraordinaires telles que tailles, gabelles, rêves, vingtain, soquets et autres impositions.⁴ Cette organisation municipale s'est maintenue jusqu'en 1581 (date à laquelle les Syndics sont devenus des Consuls). La ville de Salon, reconnaissant le rôle essentiel de Rostang de Cabre dans l'institution municipale, a donné son nom au salon d'honneur de l'Hôtel de Ville.



En 1986, la salle d'honneur prend le nom de Rostang de Cabre ". La délibération a été prise en conseil municipal, le 20 décembre 1985, le maire était Jean Francou.

.....Suite dans le prochain pas à pas

¹ GIMON (Louis), *Chroniques de la ville de Salon*, Aix-en-Provence, 1882, p 51

² A l'issue du conflit qui opposait les Salonais à Etienne de la Garde, Salon dut renoncer, le 17 mai 1354, à toute organisation municipale, à toute ombre de communauté.

³ On appelait bladerie une redevance perçue à l'occasion du pesage du blé destiné à la vente, et par extension le lieu où se faisait cette opération.

⁴ BRUN (Robert), *La ville de Salon au Moyen Age*, Aix-en-Provence, 1924, p 195 à 216

LES AIDES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE - Jean-Claude FOURES

La Fondation du patrimoine, organisme de droit privé, a été créée en 1996 par la volonté de l'Etat pour aider financièrement la restauration du patrimoine bâti et des objets d'art. Sans exclusivité, sa priorité est donnée aux éléments du patrimoine non protégés au titre des Monuments Historiques (MH), puisque ces derniers bénéficient déjà d'aides de l'Etat.

Dotée en capital par de grandes sociétés françaises, elle bénéficie d'une aide financière annuelle de l'Etat, qui est très présent au Conseil d'Administration et elle est sous le contrôle de la Cour des Comptes. Elle est soutenue par les chambres de commerce et d'industrie CCI, les collectivités, régionales, départementales et communales.

Son fonctionnement, assuré par une cinquantaine de salariés, repose essentiellement sur 500 délégués bénévoles qui couvrent le territoire national, au contact avec les collectivités. Les actions portent essentiellement sur deux domaines distincts :

Le patrimoine des particuliers, personnes physiques ou SCI à transparence fiscale, selon les critères suivants :

- Edifice habitable ou non habitable, non protégé au titre des MH.
- Visible de l'espace public.
- Situé en zone « rurale » ou en zone urbaine AVAPA. « Rurale » signifie que, lorsque l'édifice a été construit, il y avait moins de 2 000 habitants dans la commune, ou que l'édifice est intrinsèquement rural (ancienne ferme ou bastide, pressoir etc.). Les maisons de village font partie de ce patrimoine.
- Intérêt patrimonial de l'édifice, selon appréciation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), et pas de transformations passées malencontreuses tels qu'éléments en PVC, rajout d'ouvertures, balcons etc.
- Travaux réalisés avec les matériaux et les savoir-faire en usage à l'époque de la construction (enduits traditionnels, tuiles anciennes sur le dessus, etc.)

Aides apportées par la Fondation :

- Autorisation de déduire du revenu imposable 50 à 100 % du montant TTC des travaux de restauration du « clos et du couvert » (toitures et charpentes, murs extérieurs, huisseries, gouttières, ferronneries, ainsi que les honoraires d'architecte correspondants).
- Frais de dossiers couverts par une subvention de la Fondation de 1 %.

La Fondation se charge de recueillir l'avis favorable de l'ABF sur les travaux, qui conditionne l'octroi du label. Le traitement du dossier est effectué par la Fondation sous délégation de l'Administration fiscale.

Subventions directes de la Fondation aux personnes à faibles revenus.

Le patrimoine des collectivités et des associations :

Le patrimoine éligible est très diversifié : Il peut être protégé MH.

- **Bâtiments ruraux ou urbains** à « intérêt patrimonial » fermes, moulins, lavoirs, puits, fontaines, calades.
- **Edifices religieux** (églises, chapelles, calvaires etc.)
- **Patrimoine militaire, industriel** (usines, installations, matériels fixes ou roulants),

Objets d'art : mobiliers, tableaux, statues etc.

Patrimoine naturel (actions de protection de la biodiversité animale et végétale en zones préservées).

Quelques exemples de réalisations : Moulin à vent de Lambesc, Lavoir fermé à Cabriès, Chapelle Saint Mitre, Chapelle Bédarrides, Chapelle des Jésuites, Prieuré de Sainte Victoire à Aix, Eglise Saint Nicolas de Myre à Marseille.

En cours : Temple protestant et Orgue de Saint Michel à Salon, Eglise Ste Julitte de Lançon etc.

Aides apportées par la Fondation :

Lorsque le maître d'ouvrage bâtit son projet et obtient des devis, il constitue son plan de financement en commençant par solliciter des subventions aux institutionnels. Si le projet et sa restauration sont approuvés par la DRAC, la Fondation de patrimoine, peut organiser une souscription publique animée par le porteur de projet ; afin de recueillir des dons de particuliers et d'entreprises. La Fondation recueille les dons (chèques ou paiements sur le site WEB) et délivre les reçus fiscaux aux donateurs qui bénéficient des aides au mécénat. En fonction de ses ressources, la Fondation du patrimoine peut apporter une subvention pour récompenser l'effort de collecte des dons. D'autres actions de recherche peuvent être entreprises avec l'aide de la Fondation.



*Deux exemples de
restauration aidée par la
Fondation du Patrimoine*



Le moulin de la Bertoire à Lambesc

<https://www.fondation-patrimoine.org>

hjcfoures@free.fr

04 42 27 75 50 et 06 69 48 38 96



Les vitraux du temple protestant à Salon